

<b>DDTM Côtes- d'Armor</b>	<b>Comité de suivi de la pêche maritime de loisir</b>	Rédigé par : Valérie JAOUEN
	<b>18 novembre 2021</b>	Date : 2 décembre 2021  Nombre de pages : 4

## Compte rendu de réunion

### Participants :

- M. Philippe LEBLANC, secrétaire de l'association des plaisanciers de Saint-Cast-Le-Guildo,
- M. Jean-Jacques JOMARD, vice-président de l'association des plaisanciers de Saint-Cast-Le-Guildo,
- M. Gérard CHARLIER, président du club nautique de Tréguier
- M. Claude BOUGAULT, président du comité départemental des plaisanciers des Côtes-d'Armor,
- M. Gaëtan GUEDES, association des pêcheurs plaisanciers de Saint-Quay-Portrieux
- M. Franck DELISLE, Vivarmor nature,
- Mme Charlotte GESLAIN, Coeur emeraude,
- Mme Valérie JAOUEN, service activités maritimes,
- M. François-Régis BERTAUD du CHAZAUD, chef du service des activités maritimes,

### Excusés :

- M. Julien Chevé , ifremer Saint-Malo
- M. Sylvain Prudhomme, agence régionale de santé

### Absents :

- M. Aurélien GUIBERT, grand site Cap d'Erquy- Cap Fréhel
- M. Pascal HUS, office français de la biodiversité
- M. Nicolas MERAD, président de la fédération française d'études et de sports sous-marins

En introduction, M. BERTAUD du CHAZAUD demande à M. BOUGAULT de présenter son association qui regroupe 29 associations ce qui représente 3 200 adhérents. Un grand nombre de ces membres pratiquent la pêche embarquée.

M. BERTAUD du CHAZAUD revient sur les épisodes « covid » et de la reprise de la pêche après les différents confinements. Il demande s'il y a eu des répercussions sur la pêche.

Les associations précisent qu'il n'y a pas eu de perte d'adhérents et qu'elles ont pu reprendre leurs assemblées générales.

M. DELISLE informe qu'il y a de nombreux pêcheurs de coquillages dans les herbiers zostères dans le secteur de Saint-Jacut-de-la-Mer malgré l'information assurée sur place par des associations et des panneaux. Cette situation est confirmée par Mme GESLAIN.

M. DELISLE nous informe que Vivarmor s'est associé avec l'édition de Bretagne pour la réalisation du nouvel almanach des marées.

### **1) Pêche maritime de loisir embarquée**

#### **• Le bar**

M. BERTAUD du CHAZAUD souligne qu'il y a eu un retard dans la publication de la réglementation 2021 à cause du Bréxit.

M. BOUGAULT revient sur les incidents qui se sont passés à Trébeurden fin juillet : certains contrôleurs signalaient, à tort, aux pêcheurs la fermeture de la pêche au bar.

M. BERTAUD du CHAZAUD va s'assurer de la bonne diffusion de l'information vers les unités de contrôle.

#### **• Le thon rouge**

M. BERTAUD du CHAZAUD demande aux associations d'informer leurs adhérents du matériel de sécurité pour la pêche au thon car c'est une pêche dangereuse.

### **2) Pêche à pied de loisir**

Mme GESLAIN fait savoir que les pêcheurs à pied et plaisanciers souhaitent plus de contrôles dans l'Est. De plus, elle souligne qu'ils sont plus sensibilisés à la fraude.

M. BOUGAULT demande s'il y a des contrôles effectués la nuit à Martin-plage car, lors des dernières grandes marées, les gens du voyage ont profité pour dépouiller l'estran de coquilles Saint-Jacques.

Mme GESLAIN nous présente la brochure créée par « coeur émeraude » et distribuée aux pêcheurs à pied dans le secteur Est du département.

• **Bilan des contrôles 2020 :**

M. BERTAUD du CHAZAUD dresse le bilan des infractions 2020 : 252 procès-verbaux et 358 infractions avec des infractions qui concernent principalement le non-respect des tailles ou poids réglementaires de captures. La majorité des procès-verbaux sont dressés par l'ULAM et une montée en puissance de l'OFB est à constater.

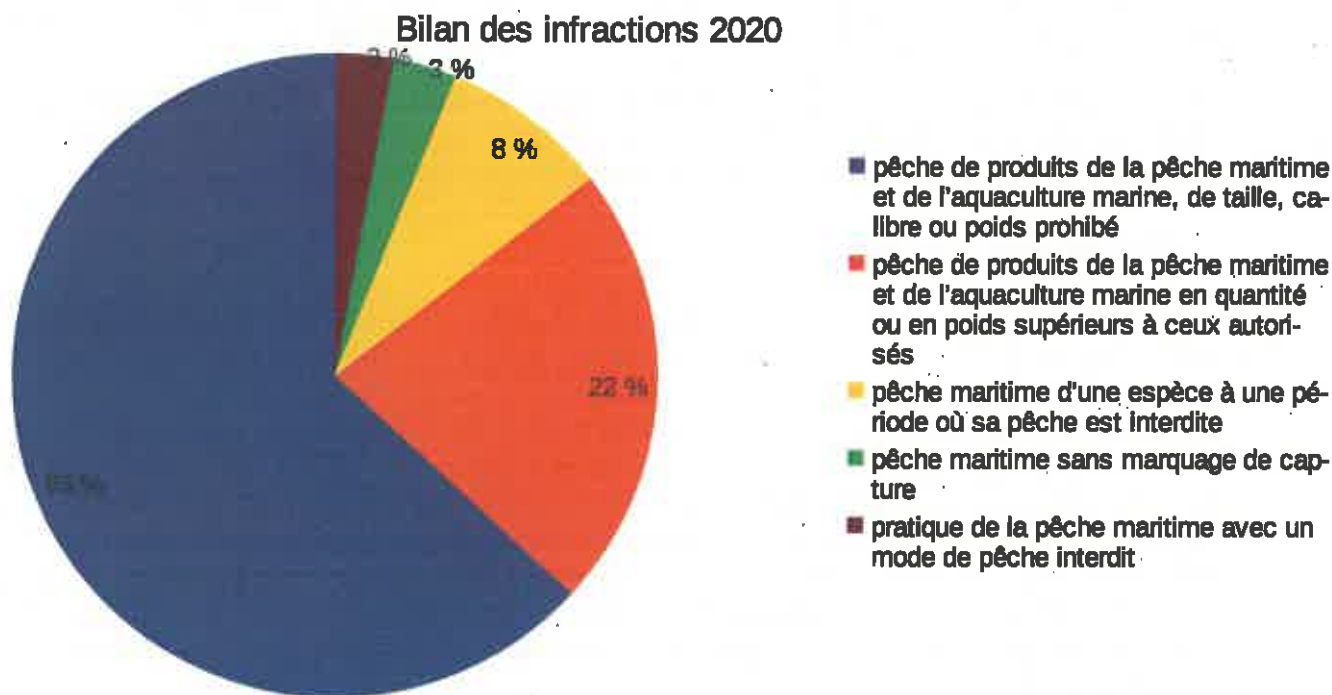
M. BERTAUD du CHAZAUD indique les infractions liées à la pêche de loisir sont très sanctionnées contrairement aux infractions liées à la plaisance.

M. GUEDES signale que dans les secteurs des Îles Saint-Quay et de la longue, il y a beaucoup de coquilles Saint-Jacques décortiquées.

Mme GESLAIN annonce que la présence de la police municipale sur l'estran calme les fraudeurs.

M. DELISLE informe qu'il y a une dégradation des herbiers-zostère dans le secteur de Saint-Jacut-de-la-Mer. M. BERTAUD du CHAZAUD précise que la constatation des infractions de pêche à pied dans les herbiers de zostères est parfois délicate. Une clarification des procédures est planifiée au sein des affaires maritimes.

Ci-dessous, le bilan des principales infractions recensées en 2020 :



### **3) Point sur la sécurité en mer**

En 2020, le CROSS Corsen a coordonné 1742 opérations dont 508 dans les Côtes-d'Armor.

M. BERTAUD du CHAZAUD indique une activité record en juillet 2020 (43 % d'augmentation par rapport à l'année 2019) qui s'explique par la présence des français sur le littoral dans le contexte de la crise sanitaire et un engouement pour les activités nautiques à la suite du 1<sup>er</sup> confinement.

### **4) Mouillages**

M. PIQUET rejoint la réunion.

Le ZMEL (Zone de Mouillage et d'Équipement Légers) de Ploubazlanec sera géré par un seul opérateur ce qui aura pour conséquence l'augmentation du prix du mouillage.

Il y a un désir de préserver le fond marin et on se tourne de plus en plus vers des mouillages écologiques et innovants. Ce qui met parfois en colère certains plaisanciers car le mouillage sera plus cher.

Il y a 4000 mouillages en dehors des ports et, à terme, il n'y aura plus de mouillage individuel.

M. PIQUET indique qu'aucune nouvelle autorisation de mouillage individuel ne sera délivrée, elles seront uniquement réservées aux professionnels.

Concernant la question du « retrait-reprise » du mouillage, M. PIQUET annonce que la DML gèrera les repreneurs et présente à cette occasion, une note d'information à destination des bénéficiaires et des demandeurs des mouillages.

### **5) Questions diverses**

Concernant la gestion des vases du port du Légué, VivArmor Nature s'oppose à la demande de la CCI de redéposer les vases issues du dragage du port du Légué sur l'estran (même temporairement). En tant que co-gestionnaire de la réserve naturelle, l'association alerte les services de la DDTM des impacts importants de telles pratiques sur le benthos (coque notamment) et indirectement sur les oiseaux limicoles qui fréquentent le fond de baie. Le comité des pêcheurs plaisanciers de Côtes d'Armor est opposé au rejet des vases sur l'estran, à l'extérieur du port du Légué. M. PIQUET indique que des réflexions sont en cours pour la gestion à long terme des sédiments dragués, et qu'en attendant un dossier de déclaration va être déposé par la CCI pour la reprise provisoire des dépôts derrière le môle, selon des modalités techniques adaptés par rapport aux précédents dépôts.

Au sujet du projet d'une nouvelle zone Natura 2000 allant du Nord-Ouest des Roches Douvres à Guernesey, M. BOUGAULT demande quelles seront les restrictions. Il s'agit de la zone Natura 2000 dénommée Saint-Brieuc-Est. Le processus en est au stade des diagnostics écologiques et socio-économiques. A l'heure actuelle, il est difficile de se prononcer sur les restrictions qui seront adoptées pour cette zone Natura 2000.

L'administrateur principal des  
affaires maritimes  
François-Régis BERTAUD du CHAZAUD  
Chef de service activités maritimes

